

Les citoyens attribueront les subsides

BLEGNY 15 citoyens tirés au sort détermineront qui peut recevoir et combien

- La commune a décidé d'impliquer un peu plus les citoyens dans les prises de décision.
- Dès cette année, ils seront chargés de délivrer les subsides communaux aux différentes associations communales.

Chaque année, la commune de Blegny reverse 30.000 euros de subsides aux associations locales. Mais dès 2017, ce ne seront plus les politiques qui décideront des heureux élus, mais bien des citoyens. Parce qu'à Blegny, pour paraphraser son bourgmestre Marc Bolland, « la révolution est en marche » : « Il y a quelques années, nous avons déjà décidé de modifier le règlement communal sur la manière dont étaient distribués ces subsides et ce afin d'apporter plus de transparence. Mais je pense que vu la période trouble que nous vivons, nous avons besoin qu'il y ait une plus grande cohésion entre le politique et les citoyens. Il faut abattre le mur qui s'est construit entre ces derniers et leurs représentants, et ainsi restaurer la confiance. Et il

ne faut pas se contenter des discours, il faut agir. C'est pour cette raison que nous avons décidé de revoir complètement la manière dont on va attribuer ces subsides en créant une commission d'avis, composée uniquement de citoyens. Cette manière de faire aura ainsi un aspect pédagogique, puisqu'il va permettre aux citoyens de se rendre compte de la manière dont sont prises les décisions, en tenant compte de tous les paramètres et des contraintes que l'on peut avoir ».

Pour déterminer qui fera partie de cette commission d'avis, un tirage au sort sera prochainement effectué.

« Nous tirerons au sort 15 membres effectifs et 15 suppléants. Le tirage au sort se fera

sur base de la liste des électeurs. Il faudra donc être âgé d'au minimum 18 ans. Et il faudra aussi au minimum un représentant par village ».

Et peu importe si le citoyen fait partie d'une association. « Nous aurons affaire à des adultes et il faut pouvoir faire confiance en leur jugement. Et je suis sûr qu'ils auront une vision des choses différentes de la nôtre et qu'ils distribueront les subsides en leur âme et conscience, de manière indépendante ».

Candidatures jusque fin avril

Ce tirage au sort devrait avoir lieu d'ici quelques semaines. Avant ça, la tutelle doit encore rendre son avis sur la décision. « Et en attendant, les associations qui souhaitent recevoir des subsides ont jusqu'à la fin avril

pour déposer leur candidature. Une fois cela fait et une fois que nous aurons l'avis de la tutelle, nous mettrons en place la commission d'avis qui devrait donc rendre sa décision si tout va bien avant l'été, sinon en septembre ».

L'avis de la commission sera ensuite transmis au conseil communal qui devra statuer. « C'est la loi, on n'a pas le choix. Mais je ne vois pas pourquoi le conseil communal ne suivrait pas l'avis des citoyens ».

Notons que ce n'est pas la première fois que Blegny implique la population de la sorte dans les décisions. Ce sont ainsi les clubs sportifs qui élisent le mérite sportif et, il y a quelques années, c'étaient déjà des citoyens qui distribuaient les prix « Terre en paix » et « Sol majeur ». ■

AURÉLIE DRION